

Conseil communal Aigle



Aigle, le 21.09.2022

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2022-08 relatif à

Rapport-préavis municipal n°2022-08 relatif à la réponse à la motion de M. Alexandre Favre (PLR), déposée le 3 février 2022 et intitulée « POUR UNE MEILLEURE RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DE LA FACTURE POLICIÈRE »

Commission composée de :

Président : Jean-François SCHNEGG (VERT)

Membres : Serge AEGERTER (PLR)
Guy-Serge BAER (EA)
Carlo CARRIERI (PSA)
Alexandre FAVRE (PLR)
Jean-Luc MAYOR (UDC) Absent(e) non excusé(e)
Cyril ZOLLER (ALT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous remercions Mr le Municipal Jean-Luc Duroux pour ses réponses et éclaircissements donnés au cours de la réunion de la commission le 12 septembre 2022.

Documents disponibles

Réponse du Comité Directeur de l'EPOC

Contexte

Cette motion a été présentée dans les 3 conseils communaux des communes membres de l'EPOC par des conseillers PLR et aux délégués du Conseil Intercommunal de l'EPOC par Mr A. Favre.

La motion ne met ni la mission ni la structure de EPOC en question.

Les communes du Canton ont deux approches de leur police. Soit, elles ont mis en place une police communale ou groupée comme l'EPOC, soit, elles ont délégué ses tâches à la Police Cantonale. Pour des raisons historiques, une partie de la facture des frais de la police cantonale est répartie sur toutes les communes selon un calcul de péréquation. L'évolution des coûts et tâches de la police a fait que malgré la péréquation, les communes avec police communale contribuent à raison de 42 % aux prestations de la police cantonale dans les communes délégatrices.

Pour le moment, personne n'a osé remettre ces calculs en question. En effet si l'on devait facturer les coûts effectifs de la police dans les communes délégatrices, certaines communes verraient leur facture multipliée par 7.

La révision de la péréquation de la facture policière ne saurait se faire sans une révision globale de la péréquation cantonale, social, transports... avis de Mr le Municipal Duroux, contesté par le motionnaire.

Actuellement la péréquation cantonale globale est favorable à Aigle, malgré une charge policière excédentaire de 250'000 fr selon le motionnaire.

Quelques chiffres

La police coûte en 2021 3'645'000 francs à la commune. Cela représente 13 points d'impôts, ou 365.- par habitant par année. La péréquation globale rapporte 4'752'000 à la Commune en 2021.

Il y a actuellement une majorité de Députés au GC 78/150 représentant une commune avec une police communale.

Vœux

1. La Commission recommande aux députés de la Commune de se pencher sur le problème de la répartition de la facture policière pour voir s'ils peuvent trouver une solution au niveau cantonal, le Grand Conseil étant seul compétent pour le résoudre.
2. La commission recommande au CoDir de l'EPOC d'inciter l'association des Communes

détentrices d'une police communales à sensibiliser ses Députés à propos de ce problème.

Conclusion

En conclusion, la Commission a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- | Vu le préavis no2022-08 du lundi 8 août 2022
- | Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- | Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

De prendre acte du rapport-préavis municipal W 2022-08 valant réponse à la motion de M. Alexandre Favre (PLR), déposée le 3 février 2022 et intitulée « Pour une meilleure répartition intercommunale de la facture policière ».

Oui	:	6
Non	:	0
Abstention	:	0
Bulletin blanc	:	0
Votation	:	Accepté à l'unanimité

Pour la commission

Le rapporteur

Jean-François SCHNEGG (VERT)